



## MARCHÉS NOCTURNES

De 17h00 à 22h00  
Parking de la salle des Fêtes

Vendredi 30 juin  
Vendredi 14 juillet  
Vendredi 4 août  
Vendredi 1<sup>er</sup> septembre  
Vendredi 6 octobre

**Artisans, producteurs et commerçants vous attendent nombreux!**

Restauration possible sur place



Après plusieurs années de baisse, la population de la commune repart à la hausse et s'élève à 1857 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Le Conseil Municipal Jeunes concrétise ses projets

Après une fin d'année 2022 marquée par le Téléthon, les 13 jeunes s'appliquent à mettre en place les 3 projets sur lesquels ils se sont engagés.

En avril, le projet fleurissement a vu le jour. Après avoir lancé une collecte de fleurs jaunes et bleues aux couleurs du logo de la commune, les élus ont profité d'un mercredi ensoleillé pour planter les dons au niveau du square Raymond Labrousse.

Le second projet, à savoir l'installation de nichoirs dans le square et au niveau de la Chapelle Saint-Michel se concrétisera début juin.

Enfin le dernier projet autour de la collecte de petits matériels scolaires pour envoyer dans un village du Sénégal se finalisera début juillet.

Le CMJ et l'association ASSEPT CASAMANCE se sont associés pour l'occasion.

## Juste une mise au point

Contrairement à ce qui a été publié dans le journal La Montagne du 21 avril 2023, la commune de Saint-Vaury a délibéré le 14 décembre 2020 pour s'opposer à une suppression ou modification des attributions de compensation dans le cadre du financement du futur centre aqua ludique. **Ce vote n'a jamais été fait dans le cadre des difficultés financières de l'agglomération non connues précisément à l'époque.**

**Les propos développés dans La Montagne lors de l'interview du président de l'agglomération sont mensongers ou inexacts.**

Les compensations de solidarité sont dues par l'agglomération aux communes suite au transfert de compétences et de la fiscalité économique. C'est un dû par l'intercommunalité de par la loi et un besoin indispensable aux financements de nos services communaux.

Il est regrettable que de telles allégations puissent être publiées sans aucune vérification, stigmatisant ainsi notre commune d'un manque hypothétique de solidarité vis-à-vis de l'intercommunalité.

## Réglementation élagage : obligations

### Voies communales

- On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.
- Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

### Chemins ruraux

- Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance (mais une distance raisonnable est de bon sens).
- Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.

### Lignes aériennes

Les plantations ne doivent pas gêner ou compromettre le fonctionnement des lignes aériennes et doivent donc être élaguées régulièrement.

# Saint-Vaury



Juin 2023

# La lettre saint-valérienne

## édito

Comme vous le savez, l'année 2023 est impactée fortement par une inflation galopante et des hausses d'énergie inédites pour tous et particulièrement pour les collectivités locales qui n'ont pu bénéficier de boucliers tarifaires ou d'aides de l'État.

Notre commune, comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier bulletin, a dû surmonter ces difficultés en anticipant cette situation et en prenant des décisions difficiles mais indispensables pour préserver l'avenir et la sauvegarde de notre budget.

Ainsi, nous avons dû limiter l'éclairage public, fermer des bâtiments pendant la période hivernale, reporter le repas des aînés, bref, réduire au maximum nos dépenses de fonctionnement.

Le budget 2023 s'est construit sur les mêmes bases, sans aucun accompagnement de l'État, en réduisant chaque chapitre de dépenses comme, les manifestations, la communication, les sorties scolaires ou péri scolaires, les indemnités des élus, les dépenses d'énergie, et en maîtrisant la hausse de la fiscalité afin que tout le monde participe aux efforts induits par une situation exceptionnelle.

Cependant, nous avons tenu à sanctuariser notre politique envers l'enfance, la jeunesse et la vie associative même si sur ces domaines et bien d'autres nous souhaiterions être plus ambitieux et réaliser l'ensemble de nos projets.

Notre équipe municipale reste mobilisée pour poursuivre le développement et l'attractivité de notre commune en s'impliquant notamment sur le programme national Petites Villes de Demain (aménagement du centre bourg, logement, services publics, vie sociale...).

L'ouverture de la Maison France Services et la possibilité bientôt d'effectuer vos démarches de documents d'identité illustrent notre volonté d'être toujours plus près de vous et de répondre à vos besoins.

Même si c'est une charge supplémentaire puisque non compensée intégralement par l'État, cela reste un gage de proximité et d'attractivité pour Saint-Vaury.

Dans un climat international instable, une morosité voire parfois une colère sociale forte, nous restons persuadés que notre échelon communal reste le meilleur rempart à la discrimination, aux inégalités et à la poursuite d'un mieux vivre ensemble indispensable à tous.

Nous devons croire en notre force collective, nos valeurs républicaines et construire durablement notre avenir commun.

Nous surmonterons nos difficultés ensemble en valorisant nos atouts et en croyant résolument en notre avenir.

Bien à vous,  
Philippe BAYOL  
Maire  
Conseiller Départemental

Mairie : ouverture du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30 - Tél. 05 55 80 20 17 - Fax 05 55 80 22 16  
Site internet : [www.saintvaury.fr](http://www.saintvaury.fr)  
E-mail : [secretariat.mairie@saint-vaury.fr](mailto:secretariat.mairie@saint-vaury.fr)

À NOTER :  
En dehors des heures d'ouverture de la mairie et en cas de besoin urgent, vous pouvez contacter directement le service technique au 06 12 77 04 28.

## Rappel du cadre légal des coupes forestières en Creuse

**Nous sommes tous sensibles à notre patrimoine naturel et à sa préservation.**

Nos forêts, nos bois en constituent des éléments essentiels et nous avons parfois des doutes sur leur gestion. Les coupes de bois sont nécessaires à une bonne gestion forestière, mais elles doivent être effectuées dans un cadre légal qu'il est important de rappeler parfois à tous (propriétaires forestiers de petites ou grandes parcelles ou non).

- Pour les coupes de moins de 4 ha ou pour les coupes prélevant moins de 50 % du volume des arbres de futaie la coupe est autorisée sans formalité;

**RAPPEL** : un propriétaire ayant plus de 25 ha de forêt sur un territoire doit avoir un plan de gestion.

- Pour les autres coupes, une autorisation est nécessaire (déclaration à la DDT, au CNPF, document de gestion durable agréé selon les cas).

Lors d'un chantier forestier exploitant plus de 100 m<sup>3</sup> de bois, une déclaration de chantier est obligatoire. Celle-ci doit être envoyée à la mairie de la commune et à la DIRECCTE.

- Dès le premier hectare (si celui-ci est situé dans un massif forestier), le propriétaire a obligation de retrouver un état boisé sous 5 ans.

## Merci !!!

**C'est à chacune et chacun par votre présence et votre enthousiasme que cette première fête de la bière organisée par le comité des fêtes de Saint-Vaury a été un grand succès!**

Le marché organisé par la commission marché de la Mairie est venu compléter cette belle fête en offrant une magnifique vitrine pour valoriser les savoir-faire de nos artisans, restaurateurs, producteurs. Près de 10 brasseurs étaient présents tout le week-end. Tous ont su mettre en avant la qualité des produits du terroir et le dynamisme de notre beau territoire!

Vous avez été nombreuses et nombreux à participer, à déguster et à faire de cette fête une réussite. Petits et grands ont apprécié l'ambiance musicale proposée par le Barazick. Le lendemain, la choucroute de rigueur pour une fête de la bière proposée par le comité des fêtes a apparemment beaucoup plu. Tout comme les grillades et saucisses /merguez de porc d'un producteur de Saint-Vaury et du bœuf du Limousin dont on n'a plus besoin de vanter les qualités gustatives.

**Vous avez fait de cette première édition une fête inoubliable et joyeuse par votre présence mais nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ne comptent ni leur temps ni leur énergie pour écrire de si belles pages de notre vie locale.**



## Jardin partagé Saint-Valérien

Le terrain communal proche de la chapelle Saint-Michel a été aménagé en jardin partagé Saint-Valérien.

Cet aménagement s'est fait en collaboration avec le Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes d'Ahun qui nous aide dans le choix des techniques de jardinage sans intrants chimiques et le choix des végétaux à planter mais aussi grâce à nos agents communaux des services techniques.

Ce jardin divisé en 14 lots correspond à une demande des habitants n'ayant pas de terrain. Il permettra de produire des légumes tout au long de l'année. Ce sera aussi un lieu de rencontres et d'échanges voire d'animation culturelle.

Ces lots ont été attribués aux habitants intéressés dont 4 familles ukrainiennes mais aussi au Centre Hospitalier de La Valette pour y mettre en place un atelier dédié aux patients.

## Travaux sur la commune

Dans un contexte économique plus difficile, nos prévisions de travaux et d'aménagements se concrétisent et la programmation reste maintenue pour l'essentiel.

Aménagement d'espace : nous avons procédé au retrait du massif végétalisé place du 8 mai.

Le programme de renouvellement et de mise en place de panneaux de signalisation et de panneaux de village a débuté par la zone sud-est de la commune et se poursuivra jusqu'en 2025.

Notre gîte communal, en complément des travaux de remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, a également été réaménagé en terme d'équipement avec notamment le remplacement de la cuisine.

La création du jardin partagé a nécessité d'importants travaux par nos agents communaux : le nettoyage du site, la pose de clôtures, la réalisation d'une dalle en vue du montage d'un local de stockage, d'une zone de convivialité et d'une serre.

L'étang de la commune a fait l'objet d'un nettoyage de printemps. Les travaux de voirie engagés par Evolis en 2022 sont finalisés ou en cours depuis le début de cette année :

- la rue de la Quenouillère a été entièrement refaite (bande roulante, trottoirs, bordures...);
- la réfection de l'allée de la Buvette, l'allée du Puy des Nids, l'allée Saint-Michel, la rue des Fourjadeaux et le Passage du Fournil;
- les reprises partielles ont également été réalisées : VC 16 (Saint-Martin vers RD 63 Ribier), VC 2 (La Bonne Idée vers Saint-Silvain-Montaigut) et VC 18 (sortie Villestivaud vers Saint-Silvain-Montaigut);
- après la réparation de la conduite d'eau pluviale en bas de la rue des Écoles, la sécurité a été renforcée par la pose d'un plot central invitant le conducteur à modérer sa vitesse. Dans cette même rue, la finalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aboutit au résultat esthétique attendu et à une meilleure sécurisation des infrastructures;



- la création d'un stationnement pour personne à mobilité réduite sera réalisée à la Maison France Services (disposition obligatoire);
- la cour de l'école maternelle sera réaménagée;
- la Maison France Services verra le remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres + volets);
- le service technique s'est vu doté d'une banqueteuse (broyeur d'accotement). Ce matériel, attelé au tracteur, permettra un meilleur et plus rapide entretien des banquettes (fossés) de nos routes communales, notamment lors des coupes de printemps.

## Marie-Claire et Michaël vous accueillent à la Maison France Services

**Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ou pour accéder au numérique ?**

À la Maison France Services Marie-Claire et Michaël se font un plaisir de vous accompagner dans un cadre de confidentialité.



Ils peuvent vous informer et vous orienter, à l'aide de ligne directe, vers 9 partenaires nationaux (Centre des Impôts, CAF, CPAM, Assurance Retraite, Préfecture, Pôle Emploi, La Poste, MSA et le Point Justice) mais aussi des partenaires locaux (MDPH, UTAS, SDEC 23 - France Renov...).

Ils organisent également des activités de médiation sociale et numérique avec possibilité de prise de rendez-vous par téléphone ou visio (atelier CARSAT, permanence des impôts...).

Un service supplémentaire sera disponible prochainement car, à la demande du Maire, la MFS va être équipée d'un dispositif de recueil des dossiers et empreintes digitales afin de **pouvoir vous délivrer carte nationale d'identité et passeport.**

MFS - 9 rue des Écoles - Tél. 05 87 33 01 80

Email : franceservices@saint-vaury.fr

### HORAIRES

**Lundi : de 13h45 à 16h30**

**Mardi : de 8h45 à 11h30 et de 13h05 à 16h30**

**Mercredi : de 8h45 à 11h30 et de 13h05 à 15h50**

**Jeudi et vendredi : de 8h45 à 11h30 et de 13h05 à 16h30**